

GRAND LIEU COMMUNAUTE : 00127 - 244 400 438

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DECISION DU PRESIDENT**

Objet : Opération « tous à vélo »

Grand Lieu Communauté a pris la compétence Mobilité au 1^{er} juillet 2021 et a travaillé depuis à l'élaboration d'une stratégie pour mettre en pratique cette compétence et développer, sur le territoire, des solutions de déplacements répondant aux besoins de la population et des salariés.

Grand Lieu Communauté souhaite développer les déplacements à vélo, favorables à l'environnement, la qualité de vie, l'économie et la santé. Afin d'accompagner les habitants du territoire à changer leurs pratiques, Grand Lieu Communauté a élargi le dispositif d'aide à l'achat au vélo, qui est renouvelé pour la 4^{ème} année consécutive, sous un nouveau nom : « Tous à vélo ».

Le Conseil communautaire lors de sa séance du 6 décembre 2022, a défini un budget global de **93 000 €** pour le plan d'actions mobilité pour l'année 2023 au sein duquel se décline l'opération « Tous à vélo ».

Il s'agit donc de définir l'enveloppe allouée à cette opération ainsi que le montant des aides accordées.

VU la délibération DE222-C061222 du Conseil de Grand Lieu Communauté en date du 6 décembre 2022 approuvant le plan d'actions mobilité pour 2023 et autorisant M. le Président à prendre toutes les décisions relatives à sa mise en œuvre ;

VU le règlement de fonctionnement de l'opération « Tous à vélo » ;

CONSIDERANT que la délibération susvisée définit un budget global de **93 000 €** qui comprend de façon indéterminée, les dépenses de l'opération « Tous à vélo » ;

CONSIDERANT qu'il y a nécessité de définir une enveloppe à partir du budget global pour l'opération « Tous à vélo », ainsi que le montant des aides allouées aux demandeurs ;

Le Président de Grand Lieu Communauté,

- **DECIDE** que l'enveloppe de l'opération « tous à vélo » s'élèvera à **25 000 €**.
- **DECIDE** que les aides seront attribuées comme suit :
 - o Pour un achat :

Vélo électrique classique	100 €
Vélo pliant avec assistance électrique ou non	
Kit d'électrification	
Vélo mécanique traditionnel	50 €
Vélo cargo avec assistance électrique ou non	300 €
Vélo adapté avec assistance électrique ou non	

- o Pour des réparations :

50 € maximum sur le montant HT de la facture présentée.

- **PRECISE** que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 11/04/2023

ID : 044-244400438-20230406-DE085_P060423-DE

SLO

Acte n° : DE085-P060423

Publié sur le site internet le : 11/04/23

Fait à La Chevrolière, le 6 avril 2023,

Le Président,

Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann

Boblin

Date de signature : 11/04/2023

Qualité : Président de Grand Lieu

Communauté